



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

REGION DE KAOLACK

DEPARTEMENT DE KAOLACK

COMMUNE DE KAOLACK

LE MAIRE

Le Maire de la Commune de Kaolack

A Monsieur (Mme) : SIDY ALIOUNE KA

Domicilié(e) ou quartier/à : ETATS UNIS

CIN N° : 1209239865789

Objet : Notification d'attribution de parcelles.

La commission d'attribution de parcelles, réunie le 17/10/2025, vous a désigné(e) comme attributaire du lot N° TF 20001 du lotissement de SING SING TF 912 à Kaolack.

Il est entendu que l'acquisition de la parcelle est assujettie au paiement de la taxe de bornage auprès du receveur municipal. Il est porté à la connaissance de l'attributaire qu'un délai de 30 jours lui est accordé pour s'acquitter de cette formalité. Faute de quoi, il sera procédé purement et simplement au retrait de la parcelle.

Fait à Kaolack, le 17/10/2025

Le Maire

Le Maire
Commune de Kaolack